Règlement particulier de la compétition

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

I. ARTICLE 1 : GENERALITES

1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro 2505259 et sous le nom « ***Taka-Eco-Bad 12*** **»**. Il se déroule les **23 et 24 mai 2026** au gymnase Nicolas Billaut, 13 Chemin du Champ de Course, 91410 Dourdan, sur 7 terrains.

1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.

1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition au moment de son inscription**.**

1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Philippe Goutry**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge- Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

1.5 Les GEO du tournoi sont **Erik Letellier et Aurélien Odent**. Pour nous contacter : takabad.tournoi@gmail.com

II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

2.1 Le tournoi ***Taka-Eco-Bad 12*** est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétéran ».

2.2 Les tableaux ouverts sont le double homme, le double dame, le double mixte, le simple homme et le simple dame. Ces tableaux seront répartis en **4 séries de R5 à NC** à savoir :

- Série 1 : R5 – R6
- Série 2 : D7 – D8
- Série 3 : D9
- Série 4 : P – NC

2.3 Les doubles hommes et les doubles dames se joueront en intégralité le samedi, les doubles mixtes et les simples le dimanche

2.4 **Il est interdit de s'inscrire à la fois en simple et en double mixte.**

2.5 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules idéalement avec deux sortants (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11) suivie d'une phase en élimination directe, ou en poule unique en cas de faible affluence.

2.6 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x).

2.7 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

3.1 Les inscriptions débuteront le **10/02/2026**. La date limite d'inscription est fixée ***24/04/2026*****.** Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux.

3.2 Une Liste d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au moins à ***J-28***.

3.3 La date du tirage au sort est fixée *au* ***9/05/2026*****.** Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux.

3.4 L'inscription et le paiement se font uniquement sous format électronique (badnet).

3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en ***mode Standard (date de réception inscription)***, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements, le paiement du dernier joueur de la paire faisant foi.

3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à **17€** pour **1 tableau**, **22€** pour **2 tableaux**, 2€ étant reversé à la FFBaD.

3.7 Modalités de sur-classement : le sur-classement est autorisé s'il respecte les règles du sur-classement définies dans le RGC. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieur à celui du moins bien classé (règle du +1000).

3.8 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement de la paire à J-28.

3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 23h00 et/ou le dimanche de *07h30 à 23h00 (heure de convocation)*.

3.10 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'inscription mal complétées ou d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et ou son club en cause.

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi ***Taka-Eco-Bad 12*** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur, du JA et de la LIFB (forfait@lifb.org).

4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.

4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à ***J-28*** et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.

4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur dans les plus brefs délais.

- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription.
- Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription ou renseigné numériquement (badnet). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les **Victor Champions n°1.**

5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.

5.8 Le match se joue en deux sets gagnants de 21 points. En cas d'égalité à 20-20, deux points d'écarts sont nécessaires pour remporter le set. À 29-29, la première paire à 30 points remporte le set.

5.9 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.

5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.12 La participation au tournoi ***Taka-Eco-Bad 12*** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

5.13 L'utilisation de substances et tous moyens destinés au dopage sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.